

Salle d'escalade "SENSABLOC"

REGLEMENT SPORTIF ET INTERIEUR

PREAMBULE

L'escalade, sous toutes ses formes de pratiques (pan, mur, bloc, traversée, falaise, grandes-voies...), nécessite la connaissance et surtout une parfaite maîtrise des techniques de sécurité et d'assurage.

Et en escalade, la sécurité est l'affaire de tous. Soyez prudent et vigilant, pour vous, comme pour les autres. A ce titre, tout grimpeur expérimenté est invité à intervenir (avec courtoisie et diplomatie) dans le cas où il constaterait des attitudes, des comportements ou encore des erreurs techniques présentant un caractère dangereux pouvant entraîner des risques d'accident.

ARTICLE 1: OBJET

Ce règlement a pour objet de préciser les conditions de fonctionnement, de fréquentation, de pratique et de sécurité qui s'imposeront à l'ensemble des utilisateurs.

ARTICLE 2: ACCES

Toute personne (abonné compris) doit impérativement se présenter à l'accueil pour pouvoir accéder aux installations.

***Lors de la 1ère visite:**

- Remplir une fiche de renseignements et d'inscription où il faut mentionner notamment son niveau de pratique,
- Prendre connaissance du présent règlement,
- S'informer sur les questions d'assurance (couverture, garanties, contrat complémentaires), La souscription d'une assurance individuelle accident est fortement recommandée (FSGT, FFME, CAF, etc...)
- S'acquiescer du droit d'entrée.

***Les visites suivantes:** régler sa séance ou présenter sa carte d'abonné "Sensabloc".

***De façon générale:** respecter le présent règlement et se conformer aux consignes même verbales de l'équipe "Sensabloc".

Aucun enfant de moins de 14 ans n'est autorisé à pratiquer seul. Il doit être accompagné et placé sous la surveillance des parents ou d'un adulte qu'ils auront mandaté. En l'absence d'un adulte nommé responsable, les enfants de moins de quatorze ans, ne pourront pratiquer l'escalade qu'encadré par des moniteurs d'escalade de "Sensabloc" et aux horaires et tarifs des cours en vigueur.

Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par les parents ou tuteurs légaux lors de la 1ère visite, ou muni d'une autorisation écrite de ceux-ci.

ARTICLE 3: HORAIRES, SEANCES, TARIFS

Individuels:

Les horaires et les tarifs en vigueur sont affichés à l'accueil. Les tranches horaires devront être respectées. Sensabloc se réserve le droit en fonction des besoins d'exploitation (stages, cours, compétitions, ouvertures de parcours, travaux,...) de modifier les horaires et/ou d'immobiliser tout ou partie de la salle.

En cas de fermeture exceptionnelle pour les raisons ci-dessus, Sensabloc s'engage dans la mesure du possible à informer préalablement les utilisateurs.

L'accès aux installations, à la séance, est conditionné par la fréquentation du moment. En cas de sur-fréquentation l'accès pourra être réservé aux abonnés.

Groupes:

Dans le cadre des horaires grand public (affiche à l'accueil), aucun groupe (à l'exception des membres abonnés) ne pourra accéder aux installations sans réservation et confirmation préalablement effectuées. En dehors des horaires grand public, l'accès aux installations est possible sous réserve de l'établissement d'un contrat où seront précisées notamment les conditions d'accès, de tarif et d'encadrement.

L'horaire de fermeture de la salle est fixée à 21 heures du Mardi au Vendredi. Pensez à le respecter !

ARTICLE 4: UTILISATION DES INSTALLATIONS ET DES STRUCTURES ESCALADE

Le respect du matériel et des personnes devra être un souci permanent chez les utilisateurs et l'encadrement de "Sensabloc". La politesse, la courtoisie et la bienséance sont nécessaires à toute ambiance conviviale.

Magnésie

Seule la magnésie liquide est autorisée, faites en bonne usage.

Chaussures

Le port de chaussures de sport et/ou de chaussons d'escalade est recommandé. Ceux-ci doivent être propres et réservés exclusivement à la pratique de notre activité.

Hydratation, Alimentation

L'espace détente devant le bar, le bar et la terrasse sont réservés à cet effet. Il est interdit de manger ou boire dans la zone d'escalade.

Tabac interdit dans la salle

Animaux

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nos amies les bêtes sont interdites dans la salle.

Prêt de matériel

Le port de chaussettes est conseillé pour les chaussons de prêt. Toute perte ou détérioration sera à la charge de l'utilisateur.

Ne rien laisser traîner sur les tapis de réception (Magnésie, gourde, portable, brosse...)

Sensabloc ne sera pas responsable en cas de blessure causée par un objet laissé sur ces derniers.

ARTICLE 5: PRATIQUE DE L'ESCALADE

En dehors des cours, stages de formations dispensés par le Club Escalade Sensabloc et encadrés par ses moniteurs, la pratique de l'escalade dans nos locaux se fait sous votre entière responsabilité. Pour votre sécurité, nous vous conseillons vivement d'appliquer les consignes suivantes:

- Tout grimpeur, avant de s'engager sur un pan, devra vérifier si son escalade ne gêne ou ne met en danger d'autres grimpeurs. De façon plus générale, il devra agir afin de ne pas compromettre sa propre sécurité ou celle d'autrui
- La sécurité étant l'affaire de tous, ayez l'obligeance de bien vouloir nous signaler toute anomalie (prises desserrées, endommagées...)
- L'équipe de "Sensabloc" pourra intervenir à tout moment, auprès de grimpeurs faisant preuve d'attitude ou de comportement dangereux. Le non respect des consignes données entraînera l'exclusion immédiate du contrevenant.

Pan et Tapis de réception

La grimpe sur pan permet d'évoluer sans être encordé à une hauteur maximale de 4m10 au dessus de la surface de réception.

Les chutes d'une telle hauteur sont rendues possibles par la présence d'épais tapis de réception.

Cependant, les risques de mauvaises chutes existent. Soyez vigilant, et préférez désescalader en début de séance pour vous échauffer tranquillement. Soyez vigilant également aux grimpeurs déjà engagés sur les pans, ne stationnez pas en dessous, ni trop prêt d'eux (Attention aux ballants possible lors des chutes)

ARTICLE 6: DIVERS

Vols, accidents, dégradation

Il est rappelé qu'il est fortement conseillé de laisser les objets de valeur à l'accueil.

Sensabloc décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Toute détérioration anormale du matériel sera à la charge de l'utilisateur.

Tout accident même bénin devra être signalé à l'accueil.

Sanctions

En cas de non respect du présent règlement ou de toutes consignes même verbales de l'encadrement, Sensabloc peut appliquer auprès du contrevenant, les sanctions suivantes:

- observation, suspension, expulsion, radiation

Dans le cadre de ces sanctions le contrevenant ne pourra prétendre récupérer le montant de sa séance ou de son abonnement.

Modification

Sensabloc se réserve le droit de modifier le présent règlement même sans préavis.

Fait à Carpentras, le 16 Juillet 2025

SENSABLOC